



Repos hebdomadaire dû suite à arrêt un dimanche

Par **Barquette**, le **11/02/2011 à 19:05**

Bonjour,
Voici le résumé de ce qui me pose question. Je travaille au sein d'un EHPAD et j'ai été arrêtée un dimanche (avec un justificatif du médecin de garde). Ma trame de travail comportait un lundi de repos cette semaine là et j'ai donc rembauché le mardi comme prévu. Or, à mon retour, on me dit que je dois 7h00 de travail à l'entreprise car, n'ayant pas travaillé le dimanche, mon repos hebdomadaire du lundi n'avait pas lieu d'être!! Que dois-je en penser? pour la suite de l'histoire et ne sachant pas trop que faire, on m'a demandé de récupérer ces 7h00 le dimanche suivant...! Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **11/02/2011 à 19:40**

Bonjour,
Il faudrait savoir si vous êtes sous contrat de droit public ou privé mais ce qui vous est dit me semble du ressort de la plus grande fantaisie...

Par **Barquette**, le **11/02/2011 à 20:06**

Cet EHPAD est un EHPAD privé (em partie associatif).

Par **P.M.**, le **11/02/2011 à 20:10**

Donc je confirme que ce qui vous est dit est faux...